



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2026
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 janvier 2026
Date de publication : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



DE-2026-01-16 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS BAUSSAIS 2

Rapporteur : Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose au conseil communautaire que la communauté de communes Haut Val de Sèvre a pour projet l'extension de la zone d'activités de BAUSSAIS 1 sur les communes de LA CRÊCHE et FRANCOIS. En effet, cet aménagement concerne la création de la zone d'activités BAUSSAIS 2.

Ce projet comprend l'extension de la ZA Fief de Baussais avec :

- création de cheminements, circulation piétonne et cyclable et voie de desserte avec placette de retournement
- Noues d'infiltration plantées pour la gestion des eaux pluviales.
- Aménagement de 3 lots (186 437 m², 15 574 m² et 15 078 m²) et 2 lots divisibles (5 298 m² et 6 309 m²).

La création de dispositifs de gestion autonomes des eaux de pluie, permettra d'éviter le raccordement de l'emprise au réseau gravitaire EP.

Un aménagement cyclable reliera la zone de Baussais 1 à la zone de Fief de Baussais avec une alternance de bande cyclable sur voirie et une voie verte sur une longueur de 220 m environ. Elle sera en connexion avec un cheminement doux piéton/vélo d'une largeur de 2 m au sein de la coulée verte à l'intérieur de la zone de Baussais 2.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

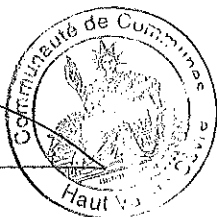
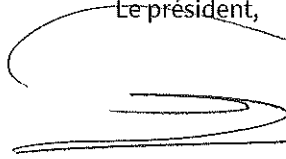
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
MOE	117 962.50 €	DETR Axe3.1 (eaux pluviales) (40% de 154 000.00 €)	61 600.00 €
Travaux	1 835 225.28 €	DETR Axe 1.2 (mobilités douces) (40% de 114 112.50 €)	45 645.00 €
<i>Dont :</i>		Autofinancement	1 845 942,78 €
<i>Travaux eaux pluviales</i>	154 000.00 €		
<i>Travaux pistes cyclables</i>	114 112.50 €		
Total	1 953 187.78 €	Total	1 953 187.78 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès :
 - o De la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR) pour un montant de 61 600 € HT au titre de l'amélioration de la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie (aménager – valoriser l'espace public – protection de la ressource en eau : gestion intégrée des eaux pluviales)
 - o De la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR) pour un montant de 45 645 € au titre du développement des mobilités douces et durables.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président,



The seal is circular with the text "Communauté de Communes" at the top and "Haut-Maine" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bird (possibly a heron) and a tree.

Le/la secrétaire de séance,

